

Rapport de l'ONU sur les Droits de l'Homme au Burundi entre avril 2015 et avril 2016

@rib News, 22/06/2016 â€“ Source UN Human Rights Council Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de lâ€™homme sur la situation des droits de lâ€™homme au Burundi (A/HRC/32/30) (Advance Edited Version) RÃ©sumÃ© du prÃ©sent rapport, soumis en application de la rÃ©solution A/HRC/RES/30/27, rend compte de la situation des droits de lâ€™homme au Burundi entre le 26 avril 2015 et fin avril 2016. Le rapport examine Ã©galement la rÃ©ponse du Gouvernement burundais aux violations et abus commis durant cette pÃ©riode ainsi que la coopÃ©ration entre les autoritÃ©s nationales et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de lâ€™homme au Burundi.

I. Introduction** 1. Le prÃ©sent rapport, soumis en application de la rÃ©solution A/HRC/RES/30/27 du Conseil des droits de lâ€™homme, est basÃ© sur les activitÃ©s de documentation des violations des droits de lâ€™homme menÃ©es par le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de lâ€™homme au Burundi (BHCDH-B), Ã©tabli en janvier 2015, suite Ã la fermeture du Bureau des Nations Unies au Burundi. Les informations sur lesquelles repose ce rapport ont Ã©tÃ© recueillies par les Ã©quipes du BHCDH-B basÃ©es Ã Bujumbura, Bujumbura Rural, Gitega, Makamba et Ngozi, sur la base d'entrevues confidentiels avec des victimes et des tÃ©moins de violations et d'abus des droits de lâ€™homme, et recoupÃ©es avec des donnÃ©es recueillies auprÃ©s d'autres acteurs des droits de lâ€™homme et, parfois, des autoritÃ©s. *II. Situation des droits de lâ€™homme** ***A. Tendances gÃ©nÃ©rales** 2. La crise politique que traverse le Burundi depuis avril 2015 a fortement pesÃ© sur la situation gÃ©nÃ©rale des droits de lâ€™homme qui n'a cessÃ© de se dÃ©tÃ©riorer. Les principaux violations et abus de lâ€™homme documentÃ©s par le BHCDH-B entre avril 2015 et fin avril 2016 ont Ã©tÃ©, par ordre d'importance en nombre, les arrestations et dÃ©tentions arbitraires, les cas de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dÃ©gradants (mauvais traitements), les exÃ©cutions extrajudiciaires, les disparitions forcÃ©es et les violences sexuelles. Des atteintes aux libertÃ©s publiques ont Ã©galement Ã©tÃ© observÃ©es, crÃ©ant un climat d'intimidation et de peur. Selon les informations recueillies par le BHCDH-B, lâ€™ensemble de ces violations et abus ont Ã©tÃ© commis en majoritÃ© par des membres des forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ©, des Imbonerakure¹ et des individus ou groupes armÃ©s non identifiÃ©s. 3. Une analyse des violations et abus des droits de lâ€™homme documentÃ©s depuis avril 2015 fait apparaÃ©tre cinq phases liÃ©es Ã la situation gÃ©nÃ©rale. 4. La premiÃ¨re phase s'ouvre le 26 avril 2015, avec la dÃ©signation de Pierre Nkurunziza comme candidat du Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie-Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD) Ã la prÃ©sidence, et court jusqu'Ã la mi-mai 2015.

Durant cette pÃ©riode, le Gouvernement a refusÃ© d'approuver toute demande de manifestation contre la candidature Ã un autre mandat de Pierre Nkurunziza. Des manifestations de contestation ont toutefois eu lieu Ã Bujumbura et ont Ã©tÃ© systÃ©matiquement rÃ©primÃ©es par la police, parfois appuyÃ©e par des Imbonerakure. En revanche, les manifestations pro-CNDD-FDD ont Ã©tÃ© autorisÃ©es et encadrÃ©es par les forces de lâ€™ordre. En outre, fin avril, les autoritÃ©s ont ordonnÃ© la fermeture de radios privÃ©es et suspendu les mÃ©dias sociaux et les services de messagerie. 5. La tentative de coup d'Ã©tat du 13 mai 2015 a marquÃ© un tournant. Ã partir de cette date jusqu'aux Ã©lections prÃ©sidentielles du 24 juin 2015, la rÃ©pression s'est accentuÃ©e, visant des membres des forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© suspectÃ©s d'avoir Ã©tÃ© impliquÃ©s dans le coup d'Ã©tat, des participants aux manifestations d'clarÃ©es illÃ©gales, et des membres de lâ€™opposition et de la sociÃ©tÃ© civile. Des arrestations et dÃ©tentions arbitraires, des cas de torture et de traitements inhumains et dÃ©gradants, ainsi que des exÃ©cutions extrajudiciaires ont constituÃ© la majoritÃ© des violations documentÃ©es par le BHCDH-B durant cette pÃ©riode². Elles auraient Ã©tÃ© le fait de la police nationale burundaise et du Service national de renseignement, selon les informations en la possession du BHCDH-B. En outre, des attaques d'envergure de groupes armÃ©s contre des troupes burundaises ont eu lieu les 10 et 11 juillet 2015 dans les provinces de Kayanza et Cibitoke³. 6. Avec la victoire de Pierre Nkurunziza aux Ã©lections prÃ©sidentielles, une phase d'intensification de la violence s'est ouverte. Les exÃ©cutions sommaires ciblant des autoritÃ©s et des sympathisants du Gouvernement d'une part, et des opposants et des membres de la sociÃ©tÃ© civile d'autre part, se sont multipliÃ©es. Pendant cette pÃ©riode, une nette augmentation des arrestations et dÃ©tentions arbitraires, notamment de personnes suspectÃ©es de rejoindre ou d'appartenir Ã des mouvements rebelles, a Ã©tÃ© observÃ©e. Le BHCDH-B a continuÃ© de documenter des cas de torture et de traitements inhumains ou dÃ©gradants. Les auteurs prÃ©sumÃ©s de lâ€™ensemble de ces violations et abus auraient Ã©tÃ© des membres de la police, du Service de renseignement et des individus non identifiÃ©s. Le BHCDH-B a aussi notÃ© une implication croissante de lâ€™unitÃ© en charge de la protection des institutions, une des branches de la police nationale burundaise, ainsi que de la Brigade anti-Ã©meutes⁴ Ã partir du mois d'octobre 2015, notamment dans des arrestations arbitraires et des exÃ©cutions extrajudiciaires. 7. Le mois de novembre 2015 a Ã©tÃ© marquÃ© par une multiplication des opÃ©rations de police dans les quartiers de Bujumbura rÃ©putÃ©s acquis Ã lâ€™opposition (Musaga, Mutakura, Jabe, Ngagara et Nyakabiga) suite Ã lâ€™ultimatum lancÃ© par le PrÃ©sident Nkurunziza enjoignant les personnes en possession illÃ©gale d'armes de les rendre. Cette rÃ©pression a Ã©tÃ© accompagnÃ©e d'une nouvelle vague d'arrestations arbitraires, d'exÃ©cutions extrajudiciaires, de tortures et de traitements inhumains et dÃ©gradants. Les membres de la police, du Service de renseignement et de la Brigade anti-Ã©meutes ont Ã©tÃ© les principaux auteurs prÃ©sumÃ©s de ces violations. En outre, en novembre 2015, les attaques â€“ souvent Ã lâ€™arme lourde â€“ et les meurtres perpÃ©trÃ©s par des individus et groupes armÃ©s non identifiÃ©s Ã lâ€™encontre des autoritÃ©s et de membres des forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© ont augmentÃ©. Cette tendance a culminÃ© le 11 dÃ©cembre 2015 avec lâ€™attaque de quatre positions militaires Ã Bujumbura et dans ses environs, qui a entraÃ©nÃ© une vague de rÃ©pression par les forces de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© appuyÃ©es par des Imbonerakure, surtout dans les quartiers rÃ©putÃ©s contestataires. En dÃ©cembre 2015, des cas de disparitions forcÃ©es et de violences sexuelles ont Ã©mergÃ©, attribuÃ©s Ã des Ã©lÃ©ments de la police, des militaires et des Imbonerakure. 8. Depuis le dÃ©but de lâ€™annÃ©e 2016, le BHCDH-B a enregistrÃ© une diminution notable des exÃ©cutions extrajudiciaires mais a continuÃ© de documenter des cas de disparitions forcÃ©es, d'arrestations et de dÃ©tentions arbitraires. Le BHCDH-B a Ã©galement observÃ© une augmentation des cas de tortures et de mauvais traitements dans les centres tenus par le Service de renseignement, des militaires ou des policiers Ã Bujumbura Mairie. AprÃ©s la crÃ©ation de deux groupes armÃ©s, le FOREBU, en

décembre 2015, et le RED-TABARA, en janvier 2016, les attaques à la grenade et à main armée ont augmenté. Le 22 mars 2016, l'assassinat du lieutenant-colonel Darius Ikurakure, chargé du centre opérationnel Nord de Bujumbura et, selon plusieurs sources, responsable de nombreuses arrestations et de cas de torture, aurait été suivi, depuis lors, d'une diminution des arrestations arbitraires dans cette zone. 9. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme, institution bénéficiant du statut « A » auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, semble jouer par moments un rôle contraire aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)⁵ et compromettant son indépendance. En effet, depuis avril 2015, la Commission a montré peu de disponibilité à coopérer avec le Réseau national des observateurs des droits de l'homme pourtant conjointement mis en place en mai 2015 par les Nations Unies et le Gouvernement dans le cadre du projet PBF III. La Commission s'est ainsi retirée de fait du comité de pilotage du Réseau. Enfin, en mars 2016, la Commission a gardé dans ses locaux durant plus d'un mois et demi six jeunes filles, dont quatre mineures, arrêtées par la police et accusées d'être de l'opposition, sous prétexte d'assurer leur protection. Le BHCDH-B et l'Association pour la défense des droits de l'homme ont plaidé et obtenu le retour des mineures au sein de leurs familles. Lire l'intégralité du Rapport